

RÈGLEMENT DE DÉLIVRANCE DE LA CERTIFICATION

« Mettre en œuvre la préparation mentale
des sportifs »

LNF - LES NOUVELLES FORMATIONS

Sommaire

01	1 - PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION	03
02	2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	04
	2.1. - Conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire à la Certification	04
	2.2. - Liste des pièces à fournir pour pouvoir être inscrit à la Certification	04
03	3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	04
04	4 - CALENDRIER DE LA CERTIFICATION	05
05	5 - MODALITÉS DE LA CERTIFICATION	05
	5.1. - Accès à l'examen et identification du candidat	05
	5.2. - Les deux épreuves de la Certification sont les suivantes	06
06	6 - JURY DE CERTIFICATION	07
07	7 - CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA CERTIFICATION ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS	07
	7.1. - Conditions de réussite de l'épreuve de QCM	07
	7.2. - Conditions de réussite de l'épreuve TRAVAUX	08
	7.3. - Notification des résultats :	10
08	8 - MODIFICATION/ANNULATION D'INSCRIPTION, RATTRAPAGE, RETRAIT/ SUSPENSION/ANNULATION DE LA CERTIFICATION, RÉCLAMATIONS	10
09	9 - MODALITÉS DE COMMUNICATION DU RÈGLEMENT DE CERTIFICATION	11
	- ANNEXE 1	12

Le mot « **Certification** » désigne, dans le présent document, la Certification délivrant le Certificat « **Mettre en œuvre la préparation mentale des sportifs** ».

Le descriptif complet de la Certification est disponible à l'adresse internet suivante : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5666>

1 - PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION

1.1 - La Certification porte sur 5 compétences :

- 1 - Mettre en place **un programme motivationnel** personnalisé en fonction du contexte professionnel à partir des composantes de la motivation. L'objectif est d'augmenter le niveau de motivation naturelle du bénéficiaire pour lui permettre de produire les efforts nécessaires à l'atteinte de la performance individuelle désirée, et éviter les effets perniciose (tels qu'abandon, manque d'engagement, déplaisir...) qui accompagnent un niveau de motivation insuffisant ;
- 2 - Fixer des **objectifs de performance personnalisés** qui prennent en compte la personne concernée et son contexte actuel. L'objectif est de permettre au bénéficiaire de se projeter dans une perspective capable de soutenir son engagement en cas d'échec, et de viser des objectifs favorisant sa performance individuelle dans la durée ;
- 3 - Identifier et mettre en place des **activités routinières et des processus d'activité favorisant la performance**. L'objectif de cette mise en place est de permettre au bénéficiaire d'augmenter sa performance individuelle en remplaçant ses habitudes génératrices de sous-performance par des comportements individuels générateurs de performance selon l'objectif visé ;
- 4 - Optimiser son « **discours interne** » en relation avec les objectifs professionnels. Ce travail permet au bénéficiaire, dans un contexte professionnel donné, de remplacer son discours interne négatif générateur de contre-performance par un discours interne adapté au bénéficiaire et capable de soutenir et d'améliorer sa performance individuelle ;
- 5 - Surmonter les états de **mauvais stress** dans la réalisation des activités professionnelles. Cette action permet au bénéficiaire, dans un contexte professionnel donné, de diminuer ou stopper la présence d'un mauvais stress et ses effets limitant, sur sa performance individuelle et sur la réalisation des objectifs visés.

2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

2.1 - Conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire à la Certification

- 1 - Avoir suivi intégralement le parcours de formation « Maîtriser la Préparation Mentale » conçu, organisé et proposé par l'organisme de formation **LNF – LES NOUVELLES FORMATIONS** ;
- 2 - Être âgé d'au moins 18 ans à la date de l'examen de Certification ;
- 3 - Exercer ou avoir exercé (i) une activité liée au management ou (ii) une activité liée à la performance dans un contexte professionnel, associatif ou sportif, à titre personnel ou en tant qu'éducateur, coach, ou professeur ;
- 4 - Enfin la Certification n'est pas accessible en l'absence de toute pratique professionnelle en cours ou antérieure. Elle est par contre accessible quel que soit le statut du candidat.

2.2 - Liste des pièces à fournir pour pouvoir être inscrit à la Certification :

- 1 - Une pièce d'identité en cours de validité,
- 2 - La copie d'une facture téléphonique d'une ligne mobile dont le candidat est le titulaire nominatif, pour l'envoi des codes d'accès personnels par sms et la vérification de l'identité du candidat lors de l'épreuve.
À défaut, le candidat peut fournir une facture téléphonique de ligne mobile au nom d'une tierce personne, accompagnée de la pièce d'identité du titulaire de la ligne, ainsi que d'une attestation sur l'honneur signée par ce titulaire et attestant de la mise à disposition de la ligne téléphonique pour la vérification de l'identité du candidat, si elle a lieu. Un modèle de ce courrier se trouve en annexe 1 à ce règlement.

Les pièces doivent être lisibles, en langue française ou anglaise (dans les autres cas les documents doivent être traduits).

Le dossier complet est à remettre à l'organisme organisateur au plus tard 6 jours avant la date choisie de l'examen.

L'inscription à la Certification par un candidat vaut acceptation du présent règlement.

3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

- L'inscription à la formation « **Maîtriser la Préparation Mentale** » n'entraîne pas systématiquement l'inscription à la Certification.
- Le candidat souhaitant s'inscrire à la Certification doit en faire la demande à l'organisme **LNF – LES NOUVELLES FORMATIONS** dont les coordonnées figurent sur le site Internet www.lesnouvellesformations.com

4 - CALENDRIER DE LA CERTIFICATION

La Certification est organisée par périodes en fonction des disponibilités du Jury et des dates des formations des candidats. Ces périodes varient dans l'année et sont communiquées au candidat lorsque celui-ci indique à l'organisme **LNF – LES NOUVELLES FORMATIONS** son souhait de se former et présenter l'examen de Certification.

Quelle que soit la période de passage, le déroulé de l'ensemble du parcours certifiant du candidat est toujours le suivant :

- Durée du suivi de la formation Maîtriser la Préparation Mentale : = < **2 mois**
- Durée de l'examen de Certification : = < **1 mois**
- Durée de la délibération du Jury : = < **1 mois**
- La période d'examen de Certification suit toujours la période de formation.
L'ensemble cumulé successif de ces deux périodes **ne peut excéder 3 mois.***



** Une exception pourra être faite si aucune date d'examen n'est disponible dans le mois suivant la période de formation prévue, dans ce cas l'organisme organisateur avertit le candidat des prochaines dates disponibles dès le début de sa formation.*

5 - CALENDRIER DE LA CERTIFICATION

5.1 - Accès à l'examen et identification du candidat

Les épreuves de l'examen se déroulent à distance, depuis l'espace personnel d'examen mis à disposition du candidat.

Le candidat reçoit ses identifiants personnels par mail et son code confidentiel unique par SMS suite à la validation de son dossier d'inscription. Il doit obligatoirement modifier son mot de passe lors de sa première connexion.

Ces codes permettent au candidat d'accéder aux épreuves en ligne directement depuis son espace en ligne. Il s'engage à en faire un usage strictement personnel et à ne pas les divulguer à des tiers.

Le non-respect de cet engagement constitue une faute grave au regard de la Certification et entraîne une disqualification pour l'obtention du certificat ou un retrait immédiat de la Certification le cas échéant.

5.2 - Les deux épreuves de la Certification sont les suivantes :

- a) Un questionnaire à choix multiples (QCM) ;
- b) Une remise de travaux en situations réelles

• Questionnaire à choix multiples (QCM) :

- Cette épreuve se déroule en ligne : le candidat a besoin d'une connexion internet et d'un ordinateur pour passer cette épreuve ;
- Le candidat peut passer cette épreuve depuis n'importe quel lieu : à l'heure fixée, il se connecte à son espace privé de connexion selon les modalités communiquées par l'organisme organisateur, et accède au module d'épreuve en ligne « QCM » ;
- Cette épreuve est limitée dans le temps à une durée de 2 heures : à la fin des deux heures, le module est automatiquement bloqué, les réponses du candidat sont automatiquement enregistrées et seront celles prises en compte par le Jury pour la validité de l'épreuve ;
- Le candidat est seul responsable de son avancement en ligne et des réponses apportées aux questions. S'il conteste les réponses indiquées pour son compte, il devra apporter la preuve qu'il n'est pas à l'origine des réponses.

• Travaux en situations réelles :

- Cette épreuve se déroule en **deux étapes** :
 - a) **Dans un premier temps**, le candidat se connecte à son espace privé de connexion selon les modalités communiquées par l'organisme organisateur ; il accède alors au module « Travaux » qui détaille le fonctionnement et les modalités de l'épreuve. Le candidat prend connaissance des travaux demandés et de leurs modalités de restitution, et télécharge l'ensemble des documents qu'il doit remplir et renvoyer dans les délais pour cette épreuve ;
 - b) **Dans un second temps**, le candidat effectue les travaux demandés en situation réelle. Puis, dans les délais impartis, il remplit ces documents selon les modalités indiquées et les transmet à l'organisme organisateur de la Certification.
- Cette épreuve est limitée dans le temps : le candidat dispose d'une durée de trois semaines maximum, à compter de la date fixée par l'organisme organisateur, pour effectuer les travaux demandés et transmettre les documents permettant leur restitution. Une fois passée cette période de trois semaines, le candidat ne peut plus transmettre de nouveaux documents. Les modalités de transmission et délais de cette épreuve sont rappelées avec précision au candidat dans le module « Travaux » à disposition dans son espace de connexion privé.

6 - JURY DE CERTIFICATION

Composition du jury qui délivre la certification.

Le Jury est a minima composé d'un expert pédagogique et d'un expert concernant les outils de la Préparation Mentale qui font l'objet de la Certification.

Le Jury est appelé à délibérer à partir des **trois éléments suivants** :

- Le respect de l'ensemble des paramètres, conditions, règlements, et modalités de la Certification tels que fixés dans le présent règlement, éventuellement ajustés de points spécifiques précisés dans les différents modules de présentation des épreuves aux candidats ;
- Le contenu des deux épreuves passées par chaque candidat (l'épreuve QCM et l'épreuve Travaux) ;
- Le document servant de guide à l'appréciation de ce contenu, remis au Jury à chaque session d'appréciation et de délivrance de la Certification.

7 - CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA CERTIFICATION ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS

La certification est acquise si le candidat cumule les deux conditions suivantes :

- 1 - L'obtention d'un score supérieur ou égal à 75 % de bonnes réponses sur l'épreuve de QCM en ligne,
- 2 - L'obtention d'un avis favorable du jury pour l'épreuve de mise en situations réelles correspondant à la validation de 70% des objectifs fixés par le jury.

7.1 - Conditions de réussite de l'épreuve de QCM

a) Les critères cumulatifs d'éligibilité à l'épreuve QCM de deux heures sont les suivants :

- Le délai doit être respecté : l'épreuve se déroule en 2 heures consécutives,
- La date doit être respectée : le candidat se connecte à l'espace de l'épreuve à la date et l'heure de la convocation transmise par l'organisme certificateur,
- Le candidat doit être le seul répondant :
il ne doit pas être aidé par un tiers durant ses réponses au QCM.

7.1 - Conditions de réussite de l'épreuve de QCM

b) Les critères de réussite à l'épreuve QCM de deux heures sont les suivants :

- Obtenir au moins 75% de bonnes réponses au 60 questions posées, soit au moins 45 bonnes réponses,
- Conserver une stricte confidentialité quant à l'épreuve : la transmission des questions à des tiers inscrits ou non-inscrits à l'épreuve, avant/pendant/après l'épreuve ou après l'obtention de la Certification, est un élément de nature à entraîner la disqualification de l'épreuve et l'annulation du Certificat.

7.2 - Conditions de réussite de l'épreuve TRAVAUX

a) Les critères cumulatifs d'éligibilité à l'épreuve TRAVAUX sont les suivants :

- Les délais fixés par l'organisme organisateur sont respectés,
- Les documents à remplir constitutifs de l'épreuve
 - a) sont transmis tous ensemble et en une seule fois
 - b) sont remplis en totalité et sont lisibles
 - c) sont attribuables au candidat grâce à la présence de son numéro de candidat sur chaque document ;
- Le ou les personnes choisies pour les travaux doivent satisfaire les critères d'éligibilité, à savoir :
 - Elles doivent être une ou des personnes civiles réelles
 - Le jury doit pouvoir les contacter en cas de besoin,
 - Elles doivent correspondre aux situations décrites dans les travaux.

b) Les critères de réussite à l'épreuve TRAVAUX sur la motivation sont les suivants :

- Le diagnostic motivationnel doit être en lien avec les notes figurant dans le questionnaire motivationnel : il sera notamment pris en compte la bonne priorisation des notes, et leur correcte appréciation ;
- Le programme motivationnel doit être adapté au diagnostic motivationnel et permettre d'agir efficacement sur la motivation de la personne : il sera notamment pris en compte la bonne compréhension du sens de chaque sentiment composant la motivation et la bonne compréhension des actions permettant d'agir sur ces sentiments ;

- Les travaux remis et les informations communiquées par le candidat à l'épreuve doivent, dans leur ensemble, permettre au Jury d'apprécier que le candidat maîtrise la compétence à effectuer un diagnostic motivationnel et à bâtir un programme motivationnel permettant de renforcer la motivation. À titre d'exemple, un questionnaire motivationnel dans lequel toutes les notes seraient à 10, accompagné d'un programme motivationnel vide en raison de l'hyper motivation de la personne, serait une situation qui ne permettrait pas cette appréciation et, à ce titre, ne permettrait pas la réussite de l'épreuve.

c) Les critères de réussite à l'épreuve TRAVAUX sur la fixation d'objectifs sont les suivants :

- La qualification de l'objectif doit être adaptée à l'objectif initial de la personne ;
- Les informations visant à optimiser l'objectif de la personne doivent lui permettre de fixer un objectif plus performant que son objectif initial. Trois critères principaux serviront à l'appréciation : a) la justesse de la réponse apportée à la question de la nécessité de réviser l'objectif, b) la justesse des objectifs de résultats proposés pour optimiser l'objectif initial de la personne, c) la justesse des objectifs de moyens proposés à court/moyen/long termes pour soutenir l'atteinte de l'objectif difficile mais atteignable à court terme ;
- Les travaux remis et les informations communiquées par le candidat à l'épreuve doivent, dans leur ensemble, permettre au Jury d'apprécier que le candidat maîtrise la compétence à identifier, qualifier et optimiser l'objectif d'une personne. À titre d'exemple, un questionnaire de qualification d'objectif indiquant que l'objectif de la personne est déjà parfait et ne nécessite aucune optimisation ne permettrait pas cette appréciation et, à ce titre, pourrait entraîner la non réussite de l'épreuve.

d) Les critères de réussite à l'épreuve TRAVAUX sur les routines de performance sont les suivants :

- La routine de performance proposée doit être en lien avec le sujet à optimiser chez la personne ;
- La routine de performance qui remplace le comportement à optimiser chez la personne doit être :
 - a)** Porteuse de performance potentielle
 - b)** Applicable dans la vie de la personne
 - c)** Posséder un marqueur déclencheur adapté à la routine
- Les travaux remis et les informations communiquées par le candidat doivent, dans leur ensemble, permettre au Jury d'apprécier que le candidat maîtrise la compétence consistant à concevoir et implémenter une routine de performance en substitution d'un comportement générateur de contre-performance pour la personne. À titre d'exemple, un comportement jugé inadéquat mais en réalité déjà performant et sensiblement identique à la routine proposée pour l'optimiser, pourrait ne pas permettre cette appréciation et, à ce titre, entraîner la non réussite de l'épreuve.

7.3 - Notification des résultats :

Les résultats concernant l'obtention de la Certification sont transmis au candidat dans la semaine suivant la remise des délibérations par le Jury.

La liste des personnes certifiées est accessible sur le site internet

www.lesnouvellesformations.com et est mise à jour à chaque nouvelle publication du jury.

8 - MODIFICATION/ANNULATION D'INSCRIPTION, RATTRAPAGE, RETRAIT/SUSPENSION/ANNULATION DE LA CERTIFICATION, RÉCLAMATIONS

- **LNF – Les Nouvelles Formations** se réserve le droit d'annuler des sessions d'examen en ligne. Dans ce cas, les stagiaires inscrits à cette session doivent être prévenus au minimum 48 heures avant la date annulée. Au moins une nouvelle date de passage doit leur être proposée sous une période de 10 jours ouvrés.
- Les candidats peuvent décider de changer de session une seule fois. Ils doivent en avertir **LNF – Les Nouvelles Formations** 48 heures avant la date préalablement choisie et préciser la nouvelle date à laquelle ils souhaitent s'inscrire.
- Dans le cas où une situation particulière n'étant pas du fait du candidat l'empêcherait de participer aux épreuves pendant le mois suivant la fin de sa formation, le candidat peut faire une demande de report auprès de **LNF – Les Nouvelles Formations**.
- **LNF – Les Nouvelles Formations** ne peut pas être tenu responsable de la qualité de la connexion internet du candidat, de son matériel informatique ni des perturbations liées au matériel utilisé par l'une des parties pour l'organisation de la Certification.
- Toute demande concernant un problème d'affichage, de blocage ou de dysfonctionnement du parcours en ligne devra être faite pendant l'épreuve en ligne. Une contestation invoquant des difficultés de suivi de l'examen en ligne faite à posteriori sans qu'aucune demande n'ait été faite pendant l'épreuve sera considérée comme irrecevable.
- Si l'une des deux épreuves n'est pas validée, le candidat peut s'inscrire gratuitement à une nouvelle session pour l'épreuve de son choix. L'inscription et le suivi de la formation « Maîtriser la Préparation Mentale » permet au candidat d'accéder à 3 tentatives maximum pour l'épreuve QCM et 2 tentatives maximum pour l'épreuve TRAVAUX.
- Une fois le nombre de tentatives épuisé sans obtention de la Certification, le candidat doit s'inscrire à nouveau à la formation « Maîtriser la Préparation Mentale » et la suivre dans son intégralité avant de pouvoir se présenter à une nouvelle session d'examen.

- La certification peut être retirée si la personne certifiée :

- Ne respecte pas le présent règlement et ses engagements,
- Ne répond pas aux injonctions de **LNF – Les Nouvelles Formations** concernant les réclamations formulées à son encontre,
- N'est pas à jour de ses règlements à l'égard de l'organisme organisateur,
- Fais une utilisation frauduleuse ou contraire à l'usage normal de sa Certification.

Les candidats concernés sont avertis par courriel du retrait de leur Certification.

En cas de manquement grave au présent règlement, la personne qui se voit retirer définitivement la certification, ne pourra plus se représenter à la Certification.

Dans les autres cas de retrait précités, la personne peut effectuer une nouvelle demande de certification en présentant à nouveau son dossier d'inscription complet.

- Les réclamations sont à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de **LNF – Les Nouvelles Formations** disponible sur le site www.lesnouvellesformations.com

9 - MODALITÉS DE COMMUNICATION DU RÈGLEMENT DE CERTIFICATION

Le présent règlement est communiqué à chaque candidat au moins **à deux reprises** :

- **Une première fois** par mail lors des échanges préalables à la Certification, qui ont lieu entre l'organisme organisateur de la Certification et le candidat ;
- **Une seconde fois** lors de son inscription à la certification : il est demandé au candidat de télécharger le règlement, de confirmer qu'il en a bien pris connaissance et qu'il en accepte sans réserve les conditions.

Enfin, le présent règlement est disponible en permanence dans l'espace privé de connexion du candidat, et sur le site internet de l'organisme à l'adresse www.lesnouvellesformations.com

Pour tout renseignement complémentaire sur la délivrance de la certification, vous êtes invité à joindre l'équipe en charge de la certification, en prenant contact avec eux par mail ou par téléphone, selon les coordonnées disponibles sur le site www.lesnouvellesformations.com

LNF - Les Nouvelles Formations - 26 rue de Châteaudun SAS au capital de 13 040€ - SIREN 821 337 540 ©COPYRIGHT 2019 - www.lesnouvellesformations.com - 01 56 41 00 90	Version	Date de mise à jour	Page
	V3	01/01/2022	11/12

Annexe 1

Nom Prénom :

Adresse :

le XX/XX/XXX à,

Je sous signé NOM PRÉNOM, titulaire de la ligne de téléphone mobile n°06XXXXXXXXX dont la facture se trouve en pièce jointe à ce courrier, atteste sur l'honneur :

- Que je connais personnellement Mr/Mme NOM PRÉNOM inscrit(e) à l'examen de certificat "Mettre en œuvre la préparation mentale des sportifs" organisée par **LNF – Les Nouvelles Formations**.
- Que je consens à lui prêter la ligne mobile désignée ci-dessus pour lui permettre de confirmer son identité et recevoir ses codes d'accès personnels à l'espace d'examen en ligne.

Je m'engage à ne divulguer aucune communication, information ou document reçus sur cette ligne mobile concernant l'examen organisé par **LNF – Les Nouvelles formations**, à des tiers autres que Mr/ Mme NOM PRÉNOM qui en est le destinataire et seul destinataire.

Signature :
